L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

ÉCOPARC

COLLECTE SÉLECTIVE

ORDURES MÉNAGÈRES

MATIÈRES COMPOSTABLES

Pour information :

ville.lassomption.qc.ca
(section Citoyen/environnement)
Service des travaux publics
450 589-5671, poste 234
ou
travauxpublics@ville.lassomption.qc.ca

Questions...R®ponses

COMMENT UTILISER MON BAC BLEU?

D¯s la r®ception de votre bac, indiquez votre adresse d¡immeuble ¨ l¡endroit d®ja identifi® sur le c¹t®.

Rincez les contenants que vous recyclez.

Pliez, coupez et ®crasez les objets volumineux (carton).

D®posez votre bac roulant en bordure de rue apr¯s **19 h**, le jour pr®c®dant la collecte.

Les bacs devront °tre retir®s de la rue avant **21 h 30**, le jour de la cueillette.

Lorsque vous d®posez votre bac en bordure de la rue, prenez soin de placer les roues et la poign®e de transport du c¹t® de la maison.

Nettoyez et rincez p®riodiquement le bac avec un boyau d¡arrosage.

D®posez votre bac bleu d¡un c¹t® de votre entr®e et de l¡autre, les mati¯res compostables.

SI J¡AI UN DOUTE SUR LA MATIÊRE RECYCLABLE, QUE DOIS-JE FAIRE?

Consultez l¡aide-m®moire inclus dans le pr®sent document.

En cas de doute, mettez-la dans le bac de r®cup®ration (bac bleu).

QUI EST PROPRI£TAIRE DU BAC?

La Ville de L¡Assomption est propri®taire du bac bleu donc, lors d¡un d®m®nagement, le bac doit demeurer de fa¸on OBLIGATOIRE ¨ l¡adresse de l¡immeuble. L¡occupant est responsable de la bonne condition et de l¡entretien de son bac.

DOIS-JE METTRE MON BAC TOUTES LES SEMAINES MÊME S¡IL N¡EST PAS PLEIN?

Non. Vous pouvez attendre que le bac soit plein avant de le mettre en bordure de la rue comme par exemple une fois par deux semaines.

QUEL EST LE CO¤T D¡UN BAC SUPPL£MENTAIRE?

En cas de besoin, vous pouvez vous procurer un bac bleu suppl®mentaire au co¾t de 80 $ + taxes, et ce, en contactant le Service des travaux publics au 450 589-5671, poste 234. Pour les bacs noirs et les bacs bruns, veuillez contacter le Groupe EBI au 1 800 781-8111, poste 228.

R£CUP-CONSEIL

Saviez-vous que le coût de l'eau à L'Assomption est de 0,72 $/1000 litres? Cela représente donc **2000** bouteilles d'eau jetables en plastique de 500 ml vendues dans les commerces. Ainsi, boire de l'eau du robinet à même un contenant réutilisable permet de générer moins de matières plastiques et diminue par le fait même les coûts reliés à la collecte sélective.

Donnons un coup de pouce à l'environnement!

£coparc

134, chemin des Commissaires, ¨ L¡Assomption
Information : 450 589-9999

POUR VOS RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) OBJETS ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES NON RECYCLABLES

LES R£SIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

- Voir aide-m®moire

APPORTEZ TOUS LES PRODUITS MARQU£S DE CES SYMBOLES :

EXPLOSIF CORROSIF INFLAMMABLE POISON

LES ENCOMBRANTS

Ce sont les mati¯res r®siduelles qui exc¯dent 1 m¯tre ou 3 pieds de longueur ou qui p¯sent plus de 25 kilogrammes ou 55 livres telles que : appareils ®lectrom®nagers, appareils r®frig®rants domestiques, appareils ®lectroniques, mobilier, appareils de chauffage ou tout autre objet d¡usage domestique de grande dimension. Sont exclus de cette cat®gorie : les pneus, les r®sidus de CRD et autres mat®riaux secs.

- Voir aide-m®moire

AUTRES MATIÈRES NON RECYCLABLES

- Voir aide-m®moire

MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOPARC

Une PIÊCE D¡IDENTIT£ avec adresse est requise pour acc®der au site.

GRATUIT/LIMITE de 3 m¯tres cubes par jour, soit l¡®quivalent d¡une remorque de 4 pi x 8 pi x 2 pi de hauteur. Cette quantit® vous est permise 4 fois par ann®e.

USAGERS R£SIDENTIELS SEULEMENT
Les mati¯res en provenance des industries, commerces, institutions et du domaine de l¡agriculture sont REFUS£ES.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT de d®poser des d®chets en bordure du chemin en dehors des heures d¡ouverture.

HORAIRE DE L¡£COPARC / MRC DE L¡ASSOMPTION

JOURN£E	£t® du 1er avril au 30 novembre	Hiver du 1er d¡cembre au 31 mars
LUNDI	13 h ¨ 19 h	ferm®
MARDI	13 h ¨ 19 h	ferm®
MERCREDI	13 h ¨ 19 h	ferm®
JEUDI	13 h ¨ 19 h	13 h ¨ 19 h
VENDREDI	13 h ¨ 19 h	13 h ¨ 19 h
SAMEDI	9 h ¨ 17 h	10 h ¨ 17 h
DIMANCHE	9 h ¨ 17 h	10 h ¨ 17 h
JOURS F£RI£S	9 h ¨ 17 h	9 h ¨ 17 h *

(*) Ferm® le 25 d®cembre et le 1er janvier

Collecte s®lective

COLLECTE TOUS LES LUNDIS
(Jours f®ri®s inclus)

- Votre bac bleu doit °tre d®pos® en bordure de rue apr¯s **19 h**, la veille de la journ®e de la collecte, et °tre retourn® ¨ son lieu d¡entreposage avant **21 h 30** le jour de la collecte.
- Prenez soin de placer les roues du bac du c¹t® oppos® ¨ la rue.
  RAPPEL : les bacs bleus sont la propri®t® de la Ville. Lors d¡un d®m®nagement, ces derniers doivent demeurer sur place, c¡est-¨-dire au num®ro de l¡immeuble s¡y rattachant.

Ordures m®nag¯res

COLLECTE TOUS LES MARDIS
(Jours f®ri®s inclus)

- D®posez vos ordures m®nag¯res en bordure de rue apr¯s **19 h**, la veille de la journ®e de la collecte. Les contenants doivent °tre retourn®s ¨ leur lieu d¡entreposage avant **21 h 30**, le jour de la collecte.

ATTENTION : ordures m®nag¯res seulement

Seul le secteur commercial b®n®ficie d¡une 2e collecte le vendredi.

Mati¯res compostables

COLLECTE TOUS LES LUNDIS
(Jours f®ri®s inclus)
Du 19 avril au 15 novembre 2010

- Vos contenants doivent °tre d®pos®s en bordure de rue apr¯s **19 h**, la veille de la journ®e de la collecte, et °tre retourn®s ¨ leur lieu d¡entreposage avant **21 h 30**, le jour de la collecte.

Journ®e de l¡environnement

Comme chaque ann®e, le Service de l¡hygi¯ne du milieu organisera une journ®e consacr®e ¨ la protection de l¡environement. Nous vous remettrons gratuitement du compost lors de cette journ®e (quantit® limit®e).

Le samedi 15 mai 2010 de 8 h ¨ 15 h

POUR SECTEUR R£SIDENTIEL SEULEMENT
(LES ENTREPRISES SERONT REFUS£ES SUR LE SITE)
PREUVE DE R£SIDENCE EXIG£E

£tape 1

D®p¹t de vos RDD et autres

LIEU : £COPARC
134, chemin des Commissaires

- Collecte de RDD.
- Mat®riaux secs accept®s (bois, fer, b®ton, gypse etc.).
- Branches, arbustes, terre, tourbe accept®s.
- Les pneus ne sont pas tous accept®s. Sont accept®s les pneus usag®s sans jantes avec une hauteur maximum de 48.5 pouces.
  N.B. Les pneus de v®hicules lourds de plus de 48.5 pouces sont refus®s en tout temps.
- Limite de 1 remorque (4 pi x 8 pi x 2 pi de hauteur).

£tape 2

Distribution de compost, de paillis et d¡arbustes

GRATUIT

LIEU : SITE DES NEIGES US£ES
124, chemin des Commissaires

- Distribution gratuite de compost et de paillis de bois.
- Quantit® limit®e par v®hicule.
- Apportez pelles et contenants.

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

L¡Assomption
en action pour
l¡environnement!

Pour information :

ville.lassomption.qc.ca
(section Citoyen/environnement)
Service des travaux publics
450 589-5671, poste 234
ou
travauxpublics@ville.lassomption.qc.ca

Papier 100 % recycl®

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

Guide de gestion des mati¯res r®siduelles 2010

ÉCOPARC

COLLECTE SÉLECTIVE

ORDURES MÉNAGÈRES

MATIÈRES COMPOSTABLES